

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le DIX NEUF JANVIER
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

Date de convocation du conseil municipal : 13 janvier 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 19

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 17

Mmes, MM. Marullaz Aube, Herbron Franck, Buet Manuelle, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Buet Maurice, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Baud Marie, Muffat Quentin, Anthonioz Elisabeth, Béard Patrick, Page Olivier, Pillot Serge

Absents et excusés : 05

Mmes, MM. Voirin Pierre, Castex Margaux, Baud Pachon Valérie, Coquillard Michel, Marchand Thierry

Pouvoirs : 02

Monsieur Voirin Pierre à Madame Marullaz Aube

Madame Castex Margaux à Madame Buet Manuelle

- Monsieur Olivier Page a été désigné secrétaire -

D_2023_01_08

Budget principal de la commune : subvention 2023 à l'école publique pour la classe de découverte, le projet voile et les transports pour les sorties scolaires

Manuelle Buet, adjointe en charge des affaires sociales, de la vie associative, de l'enfance et de la jeunesse fait part des demandes de subvention présentées par l'école publique :

- 6 580 € pour le projet de classe de découverte à La Londe Les Maures,
- 4 089 € pour le projet de séances d'initiation à la voile,
- 1 300 € pour les transports à l'occasion de sorties culturelles.

Elle précise que les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école primaire publique de Morzine participeront, du 29 mai au 04 juin 2023, à une classe de découverte au centre ODEL « Les voiles d'Azur » à la Londe Les Maures. L'aide sollicitée auprès de la commune est de 6 580 € (47 élèves X 20 €/jour X 7 jours).

A cette classe de découverte est associé un « Projet voile » au centre nautique de La Londe Les Maures pour lequel l'aide communale demandée s'élève à 4 089 € (29 €/élève/séance soit 29 € X 47 élèves X 3 séances).

Par ailleurs, cette école sollicite une subvention de 1 300 € pour assurer le transport des élèves dans le cadre de sorties scolaires 2023 en lien avec le parcours culturel du projet de l'école, ce qui porte le montant total des subventions 2023 à l'école publique à 11 969 €.

Vu les avis de la commission affaires sociales, vie associative, enfance et jeunesse et de la commission finances-budget,

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le versement de ces subventions pour un montant total de 11 969 € à l'école publique de Morzine,

AUTORISE M. le maire à mandater ces subventions sur le budget principal 2023 de la commune au compte 6574.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 31 janvier 2023.

Le secrétaire de séance,
Olivier Page.



Le maire de Morzine,
Fabien Trombert.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
